

Image not found or type unknown



Chomage après congé pour création entreprise

Par **bliscar**, le **14/05/2010** à **13:39**

Bonjour,
Je suis en congé pour création d'entreprise pour une durée de 12 mois, j'envisage, à mon retour, un départ négocié avec mon employeur sous forme de licenciement. Mais dans le cas où mon employeur serait d'accord, aurais-je droit aux indemnités ASSEDIC puisque celles-ci sont calculées sur les 12 derniers mois ?
Merci par avance,